

**C.C.A.S. de la commune de Longechenal**  
**131 rue de la Soierie**  
**38690 LONGECHENAL**

**C.C.A.S.**

**Réunion du C.C.A.S. du 10 mars 2023**

**COMPTE RENDU tenant lieu de PROCES VERBAL**

Convocation adressée le 25 février 2023

Affichée le : 21 février 2023

Nombre de membres de la commission C.C.A.S. : 11

L'an deux mille vingt-trois, le dix mars à vingt heures, les membres du C.C.A.S. de la commune de Longechenal étaient convoqués en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Charles FERRAND, président.

**Présents :** M. Charles FERRAND, maire et président du C.C.A.S., Mme Stéphanie RUIZ Vice-Présidente, M. Romaric CHAVANT, Mme Margaux DROOGMANS, Mme Claire LASSEUR, Mme Aurélie NICOD, membres du conseil municipal.

M. Colin CHAMPON, Mme Marie-Renée FERRAND, Mme Christelle PASSINGE membres nommés par arrêté de monsieur le maire.

**Absents excusés :**

**Absents avec procuration :** Mme Stéphanie LA GRASSA donne procuration à Mme Christelle PASSINGE, Mme Emmanuelle RODILLON donne procuration à Mme Aurélie NICOD

**Secrétaire de séance :** M. Romaric CHAVANT,

Monsieur Charles FERRAND, maire de la commune de Longechenal, président du C.C.A.S ouvre la séance. Il donne lecture des pouvoirs accordés par Mme Stéphanie LA GRASSA à Mme Christelle PASSINGE et de Mme Emmanuelle RODILLON à Mme Aurélie NICOD

Validation du compte rendu de la séance du 10 novembre 2022 à l'unanimité

Sortie de M Charles FERRAND Président.

### **1/ Vote de compte administratif 2022**

Mme Stéphanie RUIZ présente le budget primitif du C.C.A.S. de l'exercice 2022 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte d'administration dressé par le président, accompagné du compte de gestion du receveur, Procédant au règlement définitif du budget 2022, propose de fixer comme suit les résultats des différentes section budgétaires :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultats à la clôture de l'exercice précédent :                    Excédent de 5 207.52 €

### **Opérations réalisées pendant l'exercice**

\* Mandats émis : 2 668.52 €

\* Titres émis :    3 209.00 €

soit un excédent de gestion de 540.48

€

### **Résultat cumulé à la clôture de l'exercice au 31/12/2022 :**

Excédent de 5748.00 € pour l'année 2022

Hors de la présence de monsieur le président, le conseil d'administration :

**Approuve à l'unanimité** le compte administratif du C.C.A.S. 2022 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, Déclare toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et les crédits annulés.

Retour de M Charles FERRAND Président.

## **2/ Vote du compte de gestion 2022**

Monsieur le président rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter le budget primitif du C.C.A.S. de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

**Après en avoir délibéré**, les membres du C.C.A.S., **à l'unanimité**

**Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022,

Dit que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

**Autorise** le président à signer le compte de gestion 2021.

## **3/Budget Principal 2023**

Les membres du conseil débattent du budget principal pour l'année 2023, il comprend l'ensemble des dépenses et des recettes du C.C.A.S. et permet de gérer en particulier toutes les activités relevant de services.

### **CCAS BUDGET PRINCIPAL 2023**

| <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b> |                                    | <b>BP 2023</b>    |
|---|------------------------------------|-------------------|
| CHAPITRE 011                                | Charges à caractère général        | <b>4 848,00 €</b> |
| CHAPITRE 65                                 | Autres charges de gestion courante | <b>3 400,00 €</b> |
| <b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>        |                                    | <b>8 248,00 €</b> |

| <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT -RECETTES</b> |  | <b>BP 2023</b>    |
|--|--|-------------------|
| 002<br>Excédents<br>antérieurs             | Reportés                                   | <b>5 748,00 €</b> |
| CHAPITRE 71                                | Produits des services du domaine et ventes | <b>2 500,00 €</b> |
| <b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>    |  | <b>8 248,00 €</b> |

Après en avoir délibéré, les membres du C.C.A.S. **approuvent à l'unanimité** le Budget Principal pour l'exercice 2023.

#### **4/ Demande de subvention**

Le président présente la demande du Service de Soins Infirmiers A Domicile des Terres Froides (SSIAD), qui apporte une aide à la personne dans la vie courante des personnes âgées de plus de soixante ans ou des personnes atteintes de handicap ou de maladie chronique de moins de soixante ans sur le territoire de la commune.

M. Jean-François DURAND Président, adresse un dossier complet et conforme de demande de subvention comprenant la situation administrative et financière de l'association SSIAD des Terres Froides. La demande porte sur des projets d'animations et de visites à domiciles au profit des bénéficiaires de soins et la gratification du personnel salarié, pour un montant de subvention demandé de 300 à 500 €.

Il demande aux membres présents de délibérer ; Les membres après en avoir délibéré ;

**DECIDENT à l'unanimité** d'allouer une subvention de 400 € au SSIAD pour l'année 2023.

Chargent Monsieur le Maire de transmettre cette décision auprès du Président du SSIAD.

#### **5/ Question diverses**

Issu de la conférence territoriale des solidarités de Bièvre Valloire, Le président présente aux membres du CCAS le projet de Maison des Adolescents « Mot 'passant » à la Côte Saint André.

Depuis 2017, l'Espace Mot 'passant propose trois permanences hebdomadaires, pour que les jeunes puissent exprimer « leurs maux et leurs mots » à une équipe pluridisciplinaire de professionnels à l'écoute des adolescents et des familles.

Les motifs de rencontre concernent en premier lieu la vie familiale puis la santé, le domaine scolaire ou professionnel, la vie sociale et affective.

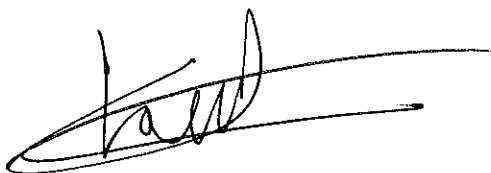
La Maison des Adolescents Sud Isère de Grenoble assure ces permanences, les principes de fonctionnements se déclinent par l'écoute, l'échange d'information, l'orientation si besoin. L'accueil est libre, gratuit, non stigmatisant et confidentiel.

Le projet d'accueil d'une MDA en Bièvre Valloire permettra le déploiement des missions de la Maison des Adolescents sur le territoire de Bièvre Isère en partenariat avec les acteurs concernés selon le schéma départemental 2020-24.

Sept intervenants, pluridisciplinaires, constitueront les ressources humaines nécessaires, des locaux seront aménagés au Centre Socio-Culturel des sources à La Côte Saint-André.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 00

Le Secrétaire



Le Président

